

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°22-09-18a

ANNULE ET REMPLACE SUITE À ERREUR MATÉRIELLE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil communautaire sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 27
- Nombre de votants : 34
- Date de la Convocation : 21 septembre 2022

Objet : Culture : CinéPilat - Tarifs 2022

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ (*Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD*) -
CHAVANAY : Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL*), M. Yannick JARDIN (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*), Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER : M. Philippe BAUP -
LUPÉ : M. Farid CHERIET -
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir de M. Thomas PUTMAN*) -
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de Stéphane TARIN*), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir de Mme Agnès VORON*), Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -
ROISEY : M. Philippe ARIÈS (*Pouvoir de M. Michel BOREL*), M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*), M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à M. Yannick JARDIN*) -
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir à M. Jacques BERLIOZ*) -
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL*) -
PÉLUSSIN : Mme Agnès VORON (*Pouvoir à Mme Martine JAROUSSE*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*), M. Jean-François CHANAL -
VÉRANNE : M. Michel BOREL (*Pouvoir à M. Philippe ARIÈS*).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

VÉRANNE : Mme Martine MAZOYER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_18a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

Des changements sont proposés dans les tarifs du CinéPilat :

- le Pass'culture scolaire est proposé d'être étendu aux collèges qui viennent d'être intégrés dernièrement au dispositif,
- le tarif du festival Télérama est proposé de passer de 3.50 à 4 €.

Ainsi les nouveaux tarifs seraient les suivants :

NOM DU TARIF	MONTANT	REMARQUES – Conditions d'application
TARIF PLEIN	6.50 €	
TARIF RÉDUIT	5.50 €	- Moins de 18 ans, lycéens, apprentis, étudiants - Demandeurs d'emploi - Pour tous, tous les jeudis (sauf fériés) - <i>Pour certaines séances, court ou moyen métrages</i> - <i>Séances particulières en partenariat avec un évènement (Festival) ou une structure intercommunale ou associative</i>
TARIF RÉDUIT ACCOMPAGNATEURS SÉANCES JEUNES PUBLIC	5.00 €	Séances de – de 50 mn.
TARIF ENFANT (-14 ans) TARIF ENFANT GROUPE	4.00 €	Groupe : Centres de loisirs
TARIF ABONNÉS	5.30 €	Vendus par Carte Abo 10 places : 53 € Vendus par Carte Abo 6 places : 31.80 € + 1 € à la création de la carte rechargeable Places valables 1 an
TARIF SPÉCIAL	5.00 €	- Soirées avec plusieurs films (deux films ou plus) - Séances spéciales Pas de limitation en nombre/an
TARIF SPÉCIAL	4.00 €	- <i>Soirées avec au moins cinq films (Nuit du Cinéma)</i>
TARIF HORS FILM	12.00 €	
NOM DU TARIF	MONTANT	REMARQUES – Conditions d'application
TARIF CE	5.20 €	Carnet 10 tickets CE vendu à 52 € par la CCPR
PASS RÉGION	5.00 €	
PASS RÉGION +	7.00 €	
CINE CHÈQUES	5.50 €	
CHÈQUE GRAC	5.00 € /5.20 €	
TARIF GROUPE	4.30 €	- Groupe de 10 personnes minimum - Séances Séniors
SÉANCE SCOLAIRE Hors dispositifs nationaux	3.30 €	
SCOLAIRE Pass'culture - Hors dispositifs nationaux	3.30 €	
SÉANCE SCOLAIRE Dispositifs scolaires	2.50 €	Collège/École/Maternelle au Cinéma
CINÉ-GOÛTER	5.10 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_18a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020

NOM DU TARIF	MONTANT	REMARQUES – Conditions d'application
SUPPLÉMENT 3D	+1.50 €	
GRATUIT	0.00 €	Cartes professionnelles, cartes presse, invitation distributeurs, chèques GRAC gratuits, Intervenants cinéma, accompagnateurs groupe (1 pour 10 payants)
VENTE AFFICHES Grande affiche récente Petite affiche récente Grande affiche (+ de 2 ans) Petite affiche (+ de 2 ans)	6.00 € 4.00 € 3.00 € 2.00 €	
<u>Vente d'encarts publicitaires</u>	260.00 € HT	L'encart
<u>Tarif spécial dans le cadre de festival</u>	4.00 € 3.50 € 4.00 € 4.00 €	Festival Télérama Festival Télérama enfants Printemps du Cinéma Fête du Cinéma

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces nouveaux tarifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

- approuve ces nouveaux tarifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220929-22_09_18a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 09/01/2020